

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2022-053

Le 7 novembre deux mil vingt deux

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2022

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. SILVY, M. GIRARDOT, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. WADBLED (au profit de M. GIRIN) ; Mme RIVIERE (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LACHIZE

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Objet : Avenant signé avec ECO CO 2 pour interventions en milieu scolaire

Par délibération n° 2021-040 du 13 septembre 2021, les conseillers municipaux ont autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec ECO CO2 pour des interventions en milieu scolaire.

Pour mémoire, Watty à l'école est un programme de sensibilisation des enfants aux économies d'énergie et d'eau, labellisé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie.

Ce programme est porté par ECO CO2, une éco-entreprise, du secteur de l'économie sociale et solidaire, qui conçoit et met en œuvre des actions destinées à accélérer la transition écologique par l'évolution des comportements.

Le programme se déroule en 3 séances de travail réparties sur l'année scolaire.

Pendant l'année scolaire 2021-2022, les enfants ont travaillé sur les différentes formes d'énergie et des économies que l'on peut faire lors de la première séance, les économies d'eau lors de la deuxième et le thème de la troisième séance était au choix des enseignants : réduction des déchets, numérique, économies d'éclairage ou de chauffage...

L'opération a rencontré un vif succès et l'équipe enseignante de l'école élémentaire souhaite poursuivre la démarche et bénéficier de nouvelles interventions, dans les mêmes conditions financières, à savoir 3 960 €.

Cette année, le thème des énergies sera approfondi.

Pour les deuxièmes et troisièmes séances, les enseignants choisiront parmi les propositions suivantes :

- L'éclairage
- Le chauffage
- Les appareils électriques
- Le réchauffement climatique
- L'eau
- L'écomobilité
- Les déchets

Chaque année, un concours artistique est également proposé. Nous espérons que cette année les élèves de Limas participeront soit en individuels soit en groupe.

Pour formaliser l'adhésion au programme et l'intervention des animateurs de ECO CO2 pour l'année scolaire 2022-2023, il est nécessaire de signer un avenant à la convention initiale (voir pièce jointe).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (27 POUR) :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tout document utile à l'exécution de ce projet,**
- **S'engage à réserver les crédits nécessaires au budget 2023 pour régler le prestataire, à l'issue du programme.**

Pièce jointe : avenant convention avec ECO CO 2

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire



**AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE AU PROGRAMME WATTY
2021-2022**

L'Avenant est passé entre :

La société Eco CO₂, SAS au capital de 398 640 €, dont le siège social est situé au 3 bis rue du Docteur Foucault 92000 Nanterre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 511 644 601, représentée par Eco CO₂ Venture en sa qualité de Président, elle-même représentée par Isabelle SENN ZILBERBERG, en sa qualité de Directrice Générale, dûment habilitée à cet effet,

Ci-après désignée « Eco CO₂ »,

D'une part,

Et

La Commune de Limas, située rue Pierre Ponot, 69400 Limas, dont le numéro SIRET est 21690115700018, représentée par Michel THIEN en sa qualité de Maire, dûment habilité à cet effet,

Ci-après désignée « la Collectivité »,

D'autre part,

Ci-après désignées individuellement « Partie » ou conjointement les « Parties »

Préambule :

Les Parties ayant conclu une convention de partenariat relative au déploiement du programme Watty (ci-après désigné par « le Programme ») en date du 15/10/2021, elles sont convenues de conclure le présent avenant afin d'y intégrer aux articles 1.1, 6 et 7 et en Annexes 2 et 3 :

- Le renouvellement d'une année scolaire supplémentaire.
- Le tableau de financement ainsi que le devis correspondant au périmètre.

Les Parties conviennent que toute disposition de la convention initiale non expressément modifiée par le présent avenant continue de régir les rapports entre les Parties.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1.1 – Objet

Le déploiement du Programme est envisagé pour les années 2021-2022 et 2022-2023 sur les écoles primaires du territoire de la Collectivité participant au Programme, pendant le temps scolaire.

Article 6 – Durée

Elle prendra fin à l'issue de l'année scolaire 2022-2023.

Article 7 - Périmètre d'intervention et modalités de déploiement

Le Programme sera déployé pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 sur les écoles primaires du territoire de la Collectivité, selon le périmètre indiqué en Annexe 2.

Annexe 2 : Périmètre d'intervention et tableau de financement

Le programme Watty à l'école sera déployé, pour l'année scolaire 2022-2023, dans 11 classes de la Commune de Limas.

Tableau de financement :

	Année 1
Nombre de signataires :	1
Nombre d'établissements :	1
Nombre de classes :	11
	Année 1
Prix de vente total HT	14 300 €
Prise en charge par l'obligé HT	11 000 €
Reste à charge collectivité HT	3 300 €
<i>Total / classe HT</i>	<i>1 300 €</i>
<i>Part CEE / classe HT</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Reste à charge / classe HT</i>	<i>300 €</i>

Annexe 3 : Devis

(devis joint ci-dessous)

Le présent Avenant engage les Parties à la date de leur signature.

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires dont un pour chacune des deux Parties.

Eco CO2 Venture
3 bis rue du Docteur Foucault
92000 NANTERRE
Tél. 09 72 59 04 78
RCS NANTERRE 899 634 000

Pour Eco CO2
Le Président
Eco CO2 Venture
Elle-même représentée par
La Directrice Générale
Isabelle SENN ZILBERBERG

Pour la Collectivité
Le maire
Michel THIEN

Devis :



DEVIS

N° : DEC1800915
Date : 20/10/2022
N° client : CLTEC00614
Devis valable jusqu'au
19/12/2022

Commune de Limas

Rue Pierre Ponot
69400 LIMAS

Réf. : WATTY

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Déploiement du programme Watty à l'école 1 an				
Part hors CEE du financement du déploiement du programme Watty à l'école (1 an) dans le cadre de la Convention Eco CO2 - Commune de Limas - WATPS-106-1A/ Avenant				
Année scolaire 2022-2023 11 classes - 1 école				
	1,00	3 300,00 €	3 300,00 €	20,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA				Total HT	3 300,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	660,00 €
Normale	3 300,00 €	20,00%	660,00 €	Total TTC	3 960,00 €
Règlement	Virement				Acompte demandé 100,00 %
Echéance(s)	Acompte de 1 584,00 € au 15/01/2023 Acompte de 2 376,00 € au 15/06/2023				Soit 3 960,00 €

Bon pour accord

Date et signature

Coordonnées bancaires

Nom BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS WATTY-MOBY
IBAN FR7610207003312321341171706
BIC CCBPFRPMTG

Le montant total s'élève à trois mille neuf cent soixante euros